

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-002-12754/22/BM

■ Réhabilitation de la rue Georges Claude sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Approbation d'une convention relative au déplacement des réseaux de communications électroniques avec Orange 34538

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et en tant que gestionnaire de voirie, le Territoire du pays d'Aix s'est engagé dans la réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix et notamment le réaménagement complet de la rue Georges Claude.

La rue Georges Claude est située sur le secteur de la Zone industrielle des Milles sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, il constitue un axe structurant et dessert de nombreuses entreprises, il est long de plus d'un kilomètre.

Le programme de cette opération a été validé par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021.

Ce programme comprend la reprise de la chaussée, la réalisation d'un cheminement cyclable, la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des trottoirs, la création d'un aménagement paysager avec la plantation d'arbres ainsi que la réfection complète de l'éclairage public.

Dans le cadre de l'adaptation au domaine public, le déplacement d'une partie du réseau de télécommunication enterré appartenant à la société ORANGE doit être entrepris.

Afin d'assurer la bonne coordination des travaux, le projet prévoit d'utiliser la tranchée réalisée dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public pour intégrer le nouveau réseau Orange.

Ainsi il est proposé d'approuver une convention avec Orange afin de définir les prestations assurées par la Métropole et celles assurées par Orange. Il est notamment prévu que le matériel tels que chambres, cadres, fourreaux et tampons, soit fourni par la société Orange et qu'elle assure les travaux de câblage.

La Métropole assure, les travaux de génie civil de pose des fourreaux en tranchées.

La présente convention n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013-A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la création de l'autorisation de programme pour les travaux de la rue George Claude pour un montant de 2M€ ;
- La délibération n° HN 040-172/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° 2021_CT2_136 du Conseil de Territoire du 8 avril 2021, approuvant le programme de travaux de la réhabilitation de la rue George Claude.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser les travaux de déplacement d'une partie du réseau de télécommunication enterré appartenant à Orange pour réaliser les travaux de réhabilitation de la rue Georges Claude ;
- Qu'il convient que les travaux de génie civil correspondants soient assurés par la Métropole dans le cadre de la réalisation des travaux de génie civil d'éclairage public.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative aux travaux de déplacement d'un réseau de télécommunication électronique.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX